

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 DU C. G. C. T.)

Le Conseil Municipal se réunira le **LUNDI 09 DECEMBRE 2024**, à **19h30**, Salle du Grand Atre de la Mairie.

A l'ordre du jour figurent les questions suivantes :

- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclus par le CDG 59 à compter du 1er janvier 2025
- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé à compter du 1er janvier 2025
- Vente du matériel de cuisine du restaurant scolaire à Monsieur LOCQUENEUX Thomas
- Admission en créances éteintes
- Validation fonds de concours pour les travaux de voirie – Eclairage public suivis en régie au titre de l'année 2023 par la CAMVS
- Décision modificative n°1
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025
- Echange de parcelles situées rue de Klotten entre la commune et M. et Mme RENAULT
- Echange de parcelles situées rue de Klotten entre la commune et M. RENUART et Mme DEHON
- Convention de mise à disposition salle des sports Edmond et Charles Guny en faveur du collège Gilles de Chin, année scolaire 2024-2025
- Convention illuminations CAMVS « fêtes de fin d'année 2024 »
- Demande de subvention par la fédération départementale de pêche pour la pose d'un panneau signalétique
- Subvention RASED 2024-2025
- Maintien du bureau de Poste de la commune

Fait le 02 décembre 2024

Michel HANNECART

Maire de Berlaimont

